

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 14 septembre 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 pour le nouveau bâtiment situé sur le lot projeté portant le numéro 6 372 288 du cadastre du Québec (lots actuels 1 706 101 et 1 706 103, rue Norman et de la 12^e Avenue).

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour un bâtiment industriel, un total de 4 accès au terrain, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un usage industriel, un maximum de 3 accès au terrain;
- De permettre, pour un nouveau bâtiment industriel, un total de 15 quais de chargement, et ce, bien que le Règlement fixe, pour un bâtiment d'une superficie de plancher de 33 773 mètres carrés, le nombre de quais à 11.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 3 septembre 2020, à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 août 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of September 14, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located on the planned lot number 6 372 288 of cadastre du Québec (existing lots 1 706 101 et 1 706 103, rue Norman and 12^e Avenue).

This exemption would:

- allow, for an industrial building, a total of 4 driveways to the property, despite the fact that the Bylaw provides a maximum of 3 driveways to the property for an industrial use;
- allow a total of 15 loading docks for a new industrial building, despite the fact that the By-law stipulates a maximum of 11 loading docks for a building with a floor area of 33,773 square metres

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on September 3, 2020, at lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this August 19, 2020.